

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2012

Convocation du 7 septembre 2012.

Le vingt-et-un septembre deux mil douze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Alain LEGRAND, 1^{er} Adjoint, Sylvie ALBEROLA, 2^{ème} Adjoint, Marlyn GRANDGURY, Dominique LIZOT, Patricia PIGEON, Ludivine RATAJEZAK, Bernard TALMON, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Christine GOURY, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Dominique SABATIER qui avait donné pouvoir à Sylvie ALBEROLA, Lionel DECIMO, qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND,

Secrétaire de séance : Bernard TALMON

Le procès verbal du Conseil municipal du 20/07/2012 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Salle communale

Finances

Travaux d'assainissement

PADD

Questions diverses

SALLE COMMUNALE

❖ **DÉNOMINATION**

Considérant l'apport financier de Monsieur et Madame DERVEAUX dans le financement de la salle municipale, Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de la dénommer **Salle DERVEAUX**.

❖ **UTILISATION**

La salle DERVEAUX est gérée et entretenue par la Commune avec pour objectif la mise à disposition d'un lieu de rencontre et de rassemblement permettant réunions et autres manifestations.

Elle peut être mise à disposition de l'Ecole, des Associations et des particuliers, toutefois, la Mairie se réserve un droit de priorité sur l'occupation de la salle, notamment pour l'organisation de fêtes communales, d'élections, de campagne électorale, de plan d'urgence, d'hébergement, de centre de loisirs, de réunion publique, de manifestation communale d'extrême urgence, d'évènement imprévu au moment de la réservation, de travaux importants à réaliser...

Par ailleurs, la Commune de TIGEAUX peut fermer la salle pour des raisons de sécurité.

Le planning de mise à disposition est tenu par les services municipaux.

❖ **REGLEMENT**

- Le règlement de location est disponible sur le site de la Mairie ou auprès du secrétariat.
- Les tarifs de location sont les suivants :

| <i>Bénéficiaires</i> | <i>Semaine</i> | <i>Week-end (du samedi 9h au lundi 9h)</i> |
|---------------------------------|--|--|
| Associations Tigéennes | Gratuit | |
| Associations extérieures | 1 500€ pour 1 heure/semaine pendant 3 trimestres | |
| Tigéens | | 600€ |
| Extérieurs | | 1 200€ |
| Sociétés commerciales ou autres | | 1 200€ |

La location du week-end n'est pas divisible.

La salle n'est pas louée les veilles et jours de fêtes.

Cautions : 1 500 € pour la salle, 50 € pour le badg de l'alarme.

❖ **REGIE**

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits de location de la salle DERVEAUX. Le montant maximum d'encaisse autorisé est de 3 000€ par mois.

FINANCES

❖ ACCEPTATION DE CREDIT

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 1 160,12 € en remboursement du préjudice sur le mobilier de voirie rue de la Forêt suite à l'accident du 09/02/2012,

❖ INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'instituer une Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents de la filière administrative selon les modalités du décret n°2002-61 du 14 janvier 2002.

| GRADE | TAUX MOYEN ANNUEL | COEFFICIENT |
|-----------------------------------|-------------------|-------------|
| Adjoint administratif 2ème classe | 449.27 € | Six (6) |

TRAVAUX

❖ ASSAINISSEMENT

Alain LEGRAND fait un point sur les travaux réalisés par l'Entreprise GIRARD MAITR'O.

Danielle POIRSON rappelle que les critères de subvention pour la réalisation des travaux de mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif vont être modifiés.

Afin de permettre à tous les Tigéens de pouvoir bénéficier d'un financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil général de Seine-et-Marne, le Bureau d'études TEST INGENIERIE et l'Entreprise GIRARD MAITR'O, accompagnés du Maire et du 1^{er} Adjoint ont revisité toutes les maisons où les travaux n'avaient pas encore été effectués. Des devis estimatifs ont été proposés. La liste des propriétaires favorables aux travaux a été adressée aux financeurs.

PADD

Madame ALBEROLA propose de définir les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, étude préalable au P.L.U.

Le P.A.D.D. indique que la révision du P.L.U. de TIGEAUX vise à répondre aux objectifs suivants :

- Permettre un développement harmonieux de la population, en cohérence avec le niveau des réseaux et les documents supra-communaux,
- Protéger les espaces naturels sensibles, les sites et les paysages,
- Conserver le caractère rural du village,
- Protéger le cadre de vie.

En s'appuyant sur les orientations suivantes :

- Privilégier l'urbanisation au coup par coup en densifiant les espaces libres des zones bâties existantes,
- Préserver le patrimoine bâti,
- Pérenniser les activités économiques, culturelles et scolaires existantes,
- Maintenir les exploitations et les surfaces cultivées,
- Améliorer la circulation dans la zone bâtie ainsi que le stationnement des véhicules,
- Protéger le massif forestier de Crécy et le Bois du Grimpel,
- Préserver les continuités écologiques,
- Protéger le site classé.

Au terme du débat, le Conseil municipal, par 10 voix pour et une abstention (Alain LEGRAND préférant s'abstenir car il demande que le souhait du Conseil de conserver des surfaces minimales de terrain sur une partie du village apparaisse clairement dans le P.A.D.D.) décide de prendre en compte ces objectifs pour l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de TIGEAUX.

Le sujet des surfaces minimales de terrain sera à nouveau abordé avec le cabinet d'étude,

QUESTIONS DIVERSES

❖ ETAT CIVIL

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à

- Emma CAZOT née le 17 juillet
- Emy CLEMENT née le 1^{er} août

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.